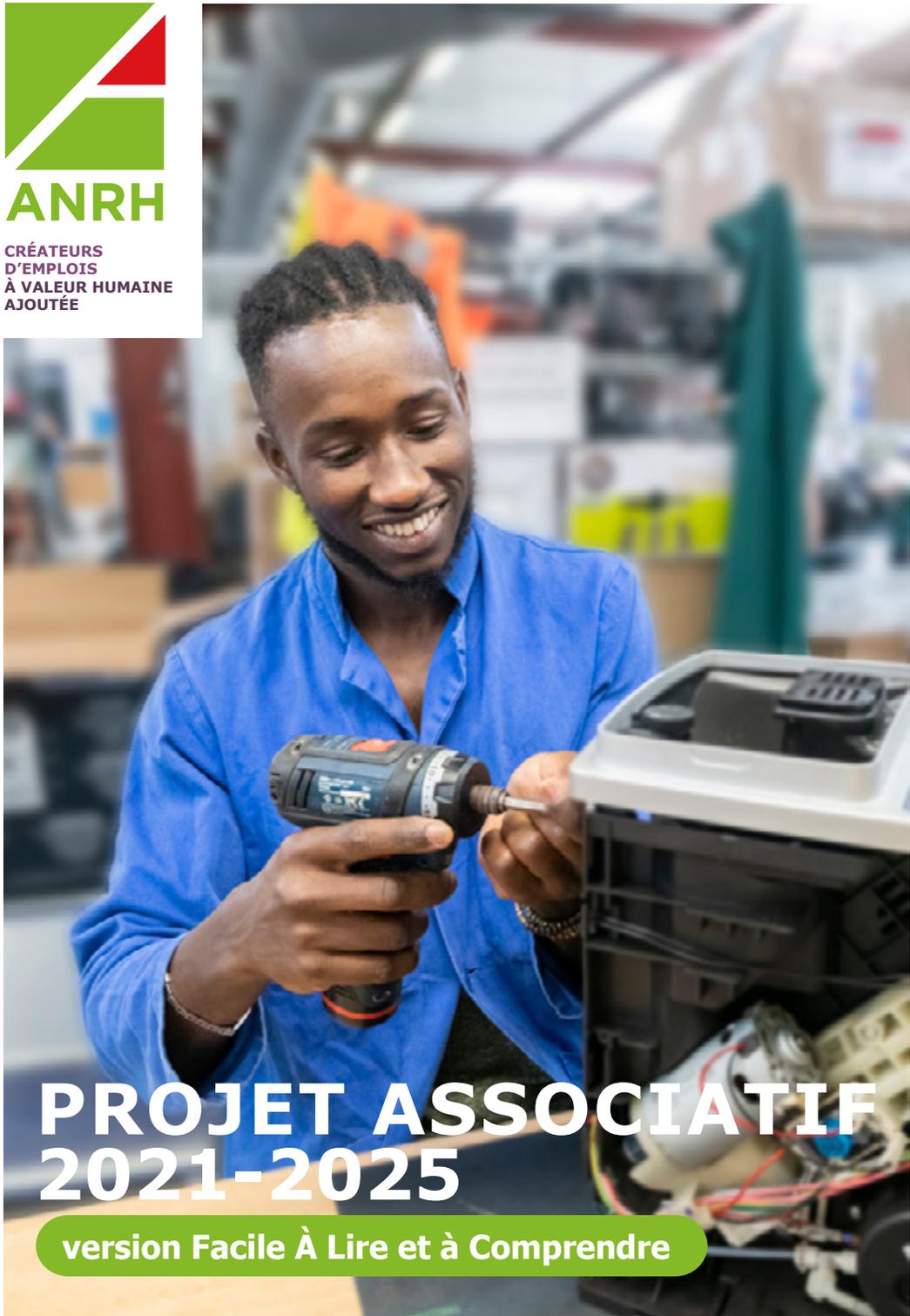




ANRH

CRÉATEURS
D'EMPLOIS
À VALEUR HUMAINE
AJOUTÉE



PROJET ASSOCIATIF 2021-2025

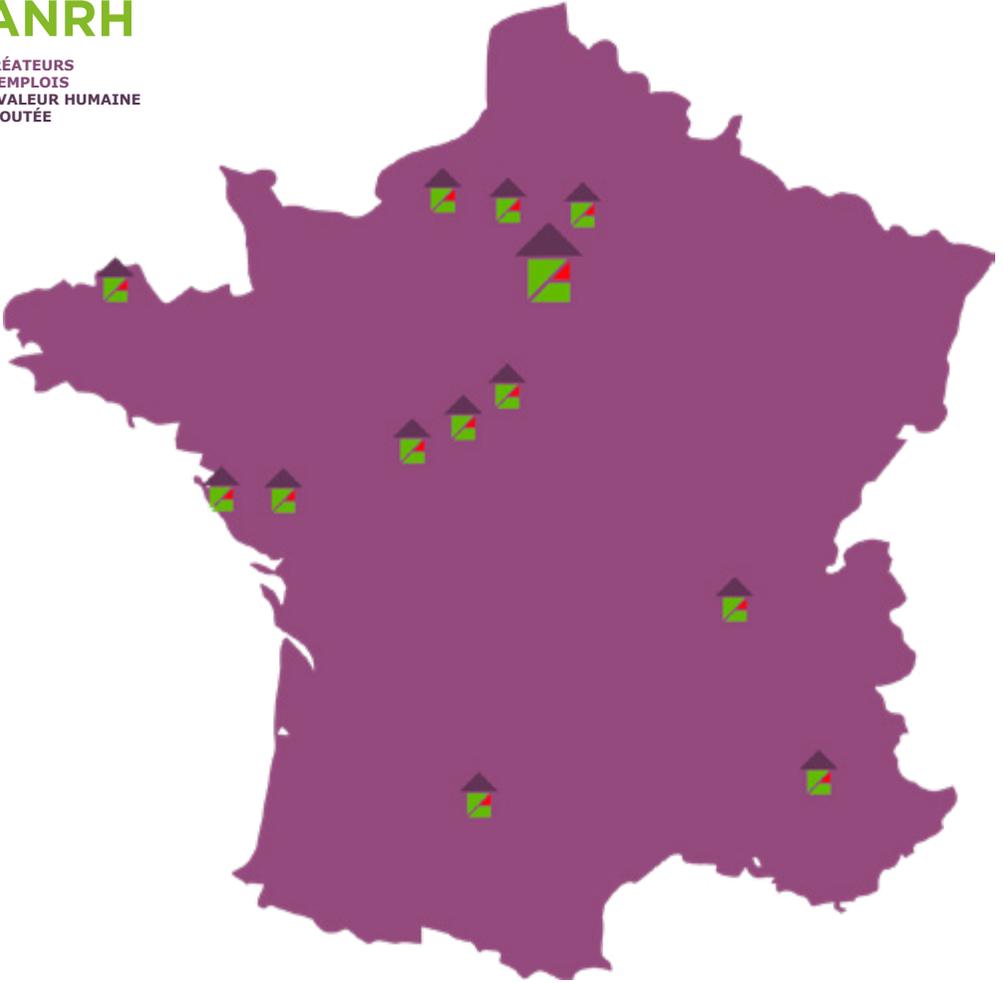
version Facile À Lire et à Comprendre





ANRH

CRÉATEURS
D'EMPLOIS
À VALEUR HUMAINE
AJOUTÉE



PROJET ASSOCIATIF 2021-2025

version Facile À Lire et à Comprendre

1

NOTRE ADN : ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'ACCÈS À UN EMPLOI DURABLE



L'ANRTP (L'Association Nationale pour la Réhabilitation professionnelle par le Travail Protégé) fondée en 1954, devenue l'ANRH (Association Nationale pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et Humaine des handicapés) en 2002 est fière de son parcours et de ses 24 établissements.

- ▶ L'association est devenue un acteur majeur dans le secteur du handicap avec ses 19 Entreprises Adaptées (EA), ses 4 Établissements de Services et d'Aide par le Travail (ESAT) et son Centre de Rééducation Professionnelle (CRP).
- ▶ Ces établissements couvrent des missions et des activités complémentaires qui répondent aux attentes du milieu économique, aux besoins des publics accompagnés et à l'évolution des lois.



- ▶ En 2020, l'ANRH est présente dans 9 régions. 1 850 personnes y travaillent – 1 530 collaborateurs et 320 travailleurs (ESAT).
- ▶ 78 % des personnes employées sont en situation de handicap et 88 % ont un Contrat à Durée Indéterminée.

La diversité des salariés, travailleurs en ESAT et stagiaires fait la richesse de l'ANRH.
Par son expérience et ses valeurs, l'ANRH répond aux enjeux de demain.

**L'ANRH est une entreprise associative
de l'économie sociale et solidaire.**

2

LES NOUVEAUX ENJEUX D'UNE SOCIÉTÉ EN PROFOND CHANGEMENT



Pour préparer ce passage, l'ANRH doit faire le lien entre les changements de la société et les besoins de ses collaborateurs par :

- ▶ La construction d'une société qui implique par l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.
- ▶ Un développement économique éthique et responsable pour répondre à des attentes de plus en plus nombreuses.
- ▶ L'utilisation des outils numériques, essentielle dans le monde professionnel, mais qui peut aussi exclure les personnes en situation de handicap.
- ▶ La création d'emplois durables pour les personnes en situation de handicap.
- ▶ Le développement de la qualité de vie au travail, critère devenu essentiel pour les salariés.
- ▶ La création d'emplois qui répondent en même temps aux besoins économiques et personnels des salariés.



L'ANRH souhaite attirer de nouveaux collaborateurs aux profils variés. L'Association mise sur une meilleure communication auprès des écoles, dans les salons professionnels, sur les réseaux sociaux...

De plus, elle doit répondre à deux enjeux :

- ▶ La naissance d'une concurrence pour l'insertion des personnes en situation de handicap qui ne sera plus réservée au seul secteur protégé ;
- ▶ La baisse des aides de l'État qui l'oblige à compter plus sur ses résultats économiques et à diversifier ses sources de financement (dons, mécénat, nouveaux projets...).
- ▶ La création d'emplois qui répondent en même temps aux besoins économiques et personnels des salariés.

3

NOTRE VISION POUR L'AVENIR : DEUX AMBITIONS POUR UN NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF

- Mettre au service de toute personne en situation de fragilité notre expérience de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans l'accès à l'emploi.





► Participer au développement durable sur 6 objectifs définis au niveau international par l'Organisation des Nations Unies (ONU) :

- Santé et bien-être 
- Éducation et formation de qualité 
- Égalité des sexes 
- Réductions des inégalités 
- Consommation et production durables 
- Paix, justice et institutions efficaces 

4

LA DÉCLINAISON DE NOS DEUX AMBITIONS



4.1 | FAVORISER L'EMPLOI DURABLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ▶ Profiter de l'ANRH en tant que Groupe d'Entreprises Associatives pour **faciliter la mobilité professionnelle** et encourager les liens entre les EA, les ESAT et le CRP.
- ▶ Mobiliser ses savoir-faire pour **développer des partenariats** avec des entreprises extérieures.
- ▶ Rendre le salarié en EA et le travailleur en ESAT acteur de son parcours professionnel avec des **possibilités d'évolution et de montée en responsabilité** en interne et vers le milieu classique.
- ▶ Accompagner chacun dans ses souhaits d'évolution grâce à un **grand choix de formations**.
- ▶ **Proposer aux partenaires extérieurs des formations** à l'accompagnement des personnes fragiles ou handicapées.



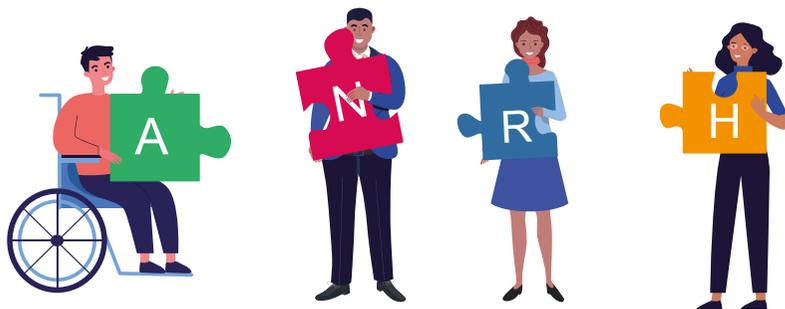
- ▶ **Offrir aux femmes des responsabilités**, des promotions, des salaires identiques à ceux des hommes.
- ▶ **Faire participer les salariés à la gouvernance** de l'ANRH.
- ▶ **Améliorer les conditions de travail** pour tous et avec tous :
 - Attirer des professionnels différents en situation de handicap ou pas.
 - Adapter les postes aux difficultés et parcours de chacun. L'Association sera attentive surtout à la sécurité au travail et au vieillissement des collaborateurs en situation de handicap.
 - Créer des conditions de travail favorisant le développement professionnel et personnel des publics accompagnés.
 - Déployer l'action médico-psycho-sociale dans tous nos établissements.

- ▶ Développer des liens avec des organisations extérieures pour **accompagner les salariés et travailleurs** sur les problèmes de la vie quotidienne et la préparation à la retraite.
- ▶ **Mettre en valeur des métiers porteurs** tout en maintenant la diversité de nos activités pour favoriser la polyvalence et la montée en compétences de tous.
- ▶ **Communiquer à l'extérieur sur les valeurs et l'expertise** emploi / handicap valorisable auprès des partenaires (institutions/financeurs, mécènes/ bénévoles, futurs collaborateurs).
- ▶ **Faire connaître l'ANRH** sur l'ensemble du territoire, comme **experte de l'accompagnement** des publics formés.



4.2 | INNOVER POUR RELEVER LES DÉFIS DE DEMAIN DANS L'EMPLOI POUR LES PLUS FRAGILES, ET LA TRANSITION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

- ▶ Mettre nos compétences en accompagnement professionnel au service du **secteur de l'insertion**.
- ▶ Développer des **offres de services éco-responsables** et sociales en lien avec des entreprises locales.
- ▶ Créer de **nouvelles activités par et pour des personnes en situation de handicap** dans nos structures ou chez les clients et partenaires.
- ▶ Créer de **nouvelles relations de travail à fort impact social** entre l'Association et les entreprises.
- ▶ Favoriser les **bonnes pratiques éco-responsables et sociales** dans chaque établissement pour la gestion des achats, des bâtiments ou des **ressources humaines**.
- ▶ Communiquer en interne pour **plus de solidarité**.



5

LA MISE EN OEUVRE DU PROJET ASSOCIATIF : UNE NOUVELLE GOUVERNANCE ET UNE COLLABORATION DYNAMIQUE

5.1 | UN PROJET ÉLABORÉ AVEC L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS DE L'ANRH

Le Conseil d'Administration a souhaité associer l'ensemble des collaborateurs de l'ANRH (direction générale, services du siège, directeurs d'établissements, encadrants, opérateurs et travailleurs) pour construire son nouveau projet associatif.

5.2 | UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE

L'ANRH a choisi de conserver un statut associatif pour faciliter la mise en œuvre de ses ambitions dans une démarche innovante.

Elle souhaite accueillir dans son Conseil d'Administration **une plus grande diversité de personnes** (représentants du monde de l'entreprise, experts du vieillissement, experts de l'économie sociale et solidaire, spécialistes de l'emploi et de l'insertion, juristes, médecins) et favoriser **une plus grande participation des adhérents**.

La gouvernance sera aussi plus collaborative et favorisera une organisation collective, en intégrant des salariés et des travailleurs.



5.3 | UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

Les nouveaux projets mobiliseront l'ensemble des salariés et travailleurs mais aussi plus globalement les adhérents, au niveau national et dans les établissements.

- ▶ Un plan d'actions sera mis en œuvre et suivi par la gouvernance de l'ANRH.
- ▶ Le siège encouragera et accompagnera les projets au sein des établissements.
- ▶ Chaque année, un bilan des actions sera réalisé et discuté à tous les niveaux de l'ANRH.
La participation des nouveaux membres adhérents favorisera cette dynamique collective.

En même temps, un programme de développement durable sera établi par les équipes opérationnelles en reflet du projet associatif.



ANRH

**CRÉATEURS
D'EMPLOIS
À VALEUR HUMAINE
AJOUTÉE**

Retrouvez-nous sur www.anrh.fr